L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 20 JANVIER 1884. 57me Année.

(Dufour, Donnet & Cl.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 20 JANVIER 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

La Louisiane offerte en holocauste.

Si, parmi nos lecteurs, il en était un seul qui,— ce dont nous doutons fort,— ignorât l'épouvantable situation faite à la Louisiane par ses rancuneux et vindicatifs ennemis, il pourrait trouver le titre de cet article bien théâtral. Il est pourtant bien modeste, bien candide, et c'est à peine s'il donne une faible idée des haines implacables, des odieuses persécutions auxquelles elle est, depuis plus de vingt-trois ans, en butte, de la part des politiciens sans foi, des spéculateurs sans vergogne, du Nord-est et de la Nouvelle-Angleterre.

On se rappelle à quelles mesures de rigueur, elle fut soumise, après la guerre de sécession.

On commença par lâcher sur elle une meute d'aventuriers, pour la déshonorer et la dépouiller. Elle voulut, un jour, secouer le joug qu'on lui avait imposé; elle eut l'audace de prendre les armes pour chasser les vampires qui la dévoraient; la fleur de sa jeunesse se fit tuer sur le champ de bataille, mais la victoire lui resta, et, pour la première fois, depuis une dixaine d'années, elle devint maîtresse chez elle. Les politiciens du Nord se trouvaient vaincus par ce petit Etat d'à peine huit à neuf cent mille âmes. Ce sont là de ces défaites que l'on ne pardonne jamais.

Bien plus—l'affaire fit du bruit dans toute l'Union, qui ne s'était jamais, jusque là, rendu compte des scènes de pillage qui se passaient en Louisiane.

Cette intrépide levée de boucliers lui ouvrit les yeux. Il fallait que le mal fût bien grand pour que la milice de la Nouvelle-Orléans prît ainsi les armes afin de débarrasser la Ville et l'Etat des individus qui les ruinaient. Peu à peu, l'Union lâcha pied et abandonna le parti qui soutenait ces infâmies et patronnait leurs auteurs. Et c'est de ce jour, que date le commencement de la débâcle du radicalisme, à laquelle nous assistons aujourd'hui.

De pareilles humiliations sont dûres à dévorer; elles donnent la soif de la vengeance aux natures dangereusement orgueilleuses. Battus sur le terrain politique, par le fait de la Louisiane, les radicaux comptaient bien prendre leur revanche, contre la Louisiane, sur le terrain économique. Cela devait leur venir d'autant plus naturellement à l'esprit, qu'ils n'ont qu'un patriotisme de boutique, et ne reconnaissent d'autre principe que l'intérêt le plus étroit.

L'occasion ne se fit pas attendre. La Louisiane a vécu jusqu'ici d'une magnifique industrie agricole, que lui ont toujours enviée les autres Etats. Cette production sucrière, une des gloires du pays, une de ses principales sources de revenu, la guerre l'avait presque anéantie. Sans capitaux, sans travailleurs, pendant plusieurs années, à force de courage, de persévérance, d'intelligence, de tentatives de toutes sortes, de progrès opérés dans les méthodes de culture et dans les procédés de fabrication, par la division des propriétés et du travail, par l'érection des usines centrales, par l'emploi de machines inconnues jusqu'alors,—elle est parvenue à la relever, à lui redonner son éclatante prospérité, à lui faire rendre presqu'autant qu'auparavant, en cultivant beaucoup moins de terres, en employant beaucoup moins de bras. Elle allait devenir une gêne pour ses ennemis d'autrefois, pour les politiciens industriels, dont nous parlions tout à l'heure; ils se redressèrent, et, la colère dans les yeux, la haine sur les lèvres, ils s'écrièrent: "Hé, quoi! cette même Louisiane, "qui nous a tenu tête en politique, qui "a tant contribué à soulever contre nous "une partie du pays, la voilà qui se relève, elle que nous croyions avoir abattue; la voilà qui ose nous tenir tête, "une fois de plus et nous faire une "nouvelle concurrence industrielle! Il "n'en sera pas ainsi Mort à la culture "de la canne, mort à la production sucrière Louisianaise!

"Que nous veut cet Etat, si lointain, qu'on se demande s'il fait encore partie de l'Union? Que nous veulent ces quelques centaines de milliers de Louisianais, qui réclament les privilèges du citoyen américain. Il se lamentent, ils protestent, laissons-les faire; leurs cris, leurs protestations n'arrivent même pas jusqu'à nous. Que nous veulent, ces six pauvres représentants qui osent entrer en lutte avec le gros bataillon des délégués? Que peuvent un ou deux milliers de planteurs, à demi-ruinés et vivant au jour le, jour contre nos irrésistibles et millionnaires raffineurs?

"Il nous faut, avec les îles Hawaï, un traité qui nous livra les sucres de ces îles. Nous les leur achèterons à bas prix; nous les revendrons cher au pays; il paiera sans murmurer. A-t-il accès dans nos livres de compte, et se doute-t-il de nos bénéfices? La Louisiane en souffrira tant mieux; elle protestera? qu'importe?

"Il nous faut un traité de réciprocité avec le Mexique, dont les sucres écraseront ceux de la Louisiane. Le peuple laissera faire, car il espérera en tirer profit. L'Etat que nous haïssons en souffrira une fois de plus, soit; et puissions-nous trouver une autre occasion de lui asséner le dernier coup, le coup mortel, cette fois.

"La voici justement qui se présente. "La protection ne s'est pas bornée à faire de nous des millionnaires; elle a aussi enrichi l'Union, qui a payé "une bonne partie de sa dette, et il reste "au gouvernement, tous les ans, un excédant de recettes, sur l'emploi duquel on n'est pas bien d'accord. Nous "ne savons quelles gens ont proposé de l'utiliser en améliorations publiques; "au profit du Sud, peut-être? jamais! "De la Louisiane? encore moins.

"D'autres voudraient réduire les droits "d'entrée sur les industries qui nous "donnent de si gros bénéfices. Quelle "folie! Ne nommes-nous pas soutenus "par la légion des représentants du "Nord et de l'Est?

"Il y a mieux que cela à faire. Ruinons cette sucrière louisianaise à résisté "à tous nos coups. Donnons-lui le dernier; réduisons encore le tarif des sucres étrangers; cette fois, au moins, "elle aura vécu.

"Les démocrates partisans de la réduction des droits qu'ils déclarent inutiles et nuisibles, cesseront d'en nous "demander un abandon d'une partie de "nos bénéfices, parce que nous leur "prouverons que le revenu n'est pas "abondant."

N'est-ce pas là ce qui se dit, ce qui se fait ou se tente, tous les jours? et nous est-il possible d'entretenir encore quelques illusions sur les haines et les persécutions dont nous sommes l'objet, sur le sort qui nous est réservé, si nous ne nous tenons pas constamment sur la défensive?

Dire, pourtant, que si nous étions forts, si nous avions une puissante représentation comme l'Ohio, comme l'Illinois, comme la Pennsylvannie, comme New York, non seulement on nous respecterait, mais on se plierait à nos fantaisies; au besoin, on ferait des bassesses pour capter notre faveur!

Nous avons été heureux l'autre jour de retrouver parmi les membres de la Convention des Planteurs sucriers, l'hon. JOHN S. BILLIU, qui a représenté avec tant de distinction la paroisse Lafourche à la dernière législature. Il y sera envoyé de nouveau, nous n'en doutons pas, car la population de Lafourche voudra certainement utiliser ses lumières et ses talents.

Il y a quatre ans, les deux candidats qui étaient le plus chaudement appuyés pour le poste de *speaker* de la Chambre, étaient M. R. N. Ogden et M. John S. Billiu. M. Ogden l'emporta de quelques voix dans la réunion préparatoire et fut élu. Il est probable que cette fois les suffrages se réuniront en faveur de M. Billiu, dont la haute compétence est connue de tout le monde, et qui dirigerait les délibérations de la Chambre avec cette sûreté de jugement et cette impartiale fermeté dont il est doué à un degré éminent.

Notre futur lieutenant-gouverneur, M. Knobloch, appartient à la Basse Louisiane et à la même paroisse que M. Billiu; nous aurions lieu d'être fiers si la prochaine Chambre choisissait son speaker parmi les représentants de cette partie de l'Etat, où domine encore l'ancienne population.

M. Jean Louis Tissot.

Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, l'éminent avocat, dont le nom est en tête de ces lignes, est tombé foudroyé par une attaque d'apoplexie cérébrale. La mort ne s'est pas fait attendre. Vendredi, à onze heures du soir, à sa résidence sur le Bayou St-Jean, le savant jurisconsulte expirait doucement, entouré de son honorable fils et de quelques amis.

Nous ne pouvons laisser passer cet événement sans payer un juste hommage à la mémoire de cet avocat distingué, qui fut certainement un des plus marquants du barreau louisianais.

Nous savons peu de chose de sa vie privée; mais nous en connaissons cependant les phases principales.

Il était Français de naissance. C'est à Lyon qu'il a vu le jour, en 1812, si nos renseignements sont exacts. Après avoir achevé de brillantes études—c'était un latiniste de première force—il émigra et vint s'établir en Louisiane. Mais, à peine arrivé, il résolut d'entrer comme professeur au collége de Spring Hill, dans l'Alabama, alors sous la direction de Monseigneur Portier. M. Tissot avait environ dix-huit ans.

Peu de temps après il revint à la Nouvelle-Orléans et se lança dans le commerce des marchandises sèches. Mais là encore il ne se sentit pas dans sa sphère.

Il se décida à embrasser la carrière du droit. Il ne fut pas long à comprendre qu'il avait enfin touché juste. Sa vraie vocation, ses aptitudes réelles, tout en lui annonçait dès le début le brillant avocat que nous avons connu. Il se dévoua tout entier à sa profession et y conquit une fortune considérable.

Lorsqu'un procès lui était confié, il écoutait patiemment son client, étudiait avec soin tous les détails de son affaire, l'examinait sous toutes ses phases, et n'enregistrait sa pétition qu'après mûres réflexions. Aussi, ne compromettait-il jamais d'erreur de procédure.

Dans ses consultations, il était également d'une sage lenteur. Ce n'était guère qu'à sa seconde ou troisième visite, que le client obtenait enfin une opinion. Mais celle ci avait un grand mérite: il n'était plus nécessaire de la modifier.

Au *forum*, il était calme; il examinait avec soin les témoins; il plaidait avec clarté et précision; ses mémoires étaient bien écrits, dans un style sévère, et d'une logique difficile à réfuter.

Il possédait enfin les qualités les plus précieuses de l'avocat. Le barreau perdi en lui un membre éminent, et la population louisianaise un de ses plus utiles concitoyens.

M. Tissot avait épousé une demoiselle Pauvert, sœur de Mme Barjac. Sa femme lui survit. Elle est en France en ce moment. C'est là que la fatale nouvelle vu lui parvenir.

De son mariage est né un fils qui, lui aussi, s'est illustré au barreau, l'Hon. A. L. Tissot, juge-président de la cour civile.

Nous présentons à celui-ci l'expression de nos plus profonds regrets, et nous nous associons de tout cœur à la douloureuse perte qu'il vient de faire.

PAUL-EMILE TIHBAD.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS—CONCOURS DE 1883.—Un manuscrit de femme, ayant pour épigraphe: *Le devoir canal tout.* *Le devoir toujours*,—a été reçu par le Secrétaire perpétuel.

Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.—On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes le quatrième état annuel de cette compagnie. Le dernier exercice a fortement éprouvé la plupart des chambres d'assurances américaines: les incendies ont été fréquents et désastreux dans les grandes villes des Etats-Unis, et la nôtre n'a pas été épargnée. L'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans n'en a pas moins réalisé un bénéfice net de $32,288 72 en 1883, après avoir encaissé $597,086 58 de primes nettes. La direction a résolu de payer sur demande un dividende de cinq pour cent, pour le second semestre de 1883, ce qui porte à dix pour cent le total du dividende acquis aux actionnaires pendant l'année.

Grande liquidation.—Un incendie récent ayant causé quelque dommage au magasin de Brice Sembre, coin St-Louis et Royale, celui-ci s'est décidé à opérer une grande liquidation. Il vendra donc sous peu tout son beau magasin de marchandises dont se compose son vaste stock dans un délai de trente jours à partir de demain, lundi; et, pour en faciliter l'écoulement, il les cédera à des prix étonnamment réduits. Il y aura d'excellentes affaires, des bargains extraordinaires, comme le disent nos confrères de la langue anglaise, à faire chez M. Sembre. Voir l'annonce.

Licences.—On verra aux annonces que M. F. D. Seghers, notaire, 160 rue Commune, assermentera sans frais ceux de ses clients qui ont des licences à payer.

Compagnie d'Assurances Germania.—Nous ouvrons nos colonnes de ce jour à une annonce de la sûreté Compagnie, annonce donnant son exacte situation financière. Ceux mieux versés que nous sur les questions de finance, verront, sans s'arrêter très longtemps sur cette annonce, que l'année qui vient de s'écouler a été féconde en bons résultats pour la Compagnie Germania. Rien de surprenant en cela, d'ailleurs, car l'administration de ses affaires est confiée à des hommes connus par leur habileté et leur prudence, MM. H. Zuberbier et Emil Weber.

Banque d'Epargnes Germania.—Cette excellente institution marche de succès en succès. Elle met sous les yeux du public un bilan qui renferme des chiffres très flatteurs pour elle. Nous invitons ceux de nos lecteurs pour lesquels une banque de ce genre a son utilité à consulter cet état de situation, aussi lisible tant que ceux qui la dirigent sont en droit de le désirer. Le président, E. Zuberbier, et le caissier, M. Hatry, en réclament à juste titre, tous le mérite.

Un mot bien féroce dans son égoïsme.

On sait qu'à certaines époques et à tour de rôle, les cimetières suburbains de Paris sont fermés, tandis que ceux des communes annexées sont ouverts.

On "félicitait" un commerçant d'Ivry, de la découverte du cimetière de ce nom.

—Ça n'est pas trop tôt, répondit malvoisement cet estimable marchand de vin. Trois mois sans voir un enterrement, si vous croyez que c'est gai!

Le nouveau ballet la *Farandole*, qui vient d'avoir un si grand succès à l'Opéra de Paris, contient un effet de mise en scène qui a vivement excité la curiosité du public et dont nous croyons intéressant de donner l'explication.

Nous voulons parler des bijoux lumineux dont sont parées les danseuses et dont l'invention est due à M. Trouvé, l'ingénieux auteur de tant d'autres applications de l'électricité.—Les bijoux lumineux ne sont autre chose que de petites lampes à incandescence formées, comme tout le monde le sait, d'un fil très mince contenu dans une petite ampoule de verre et porté au rouge blanc par le passage du courant électrique; il suffit d'entourer ce foyer de pierreries de différentes couleurs pour obtenir des effets éblouissants.

C'est ainsi que M. Trouvé a construit déjà depuis longtemps les épingles et pommes de canne et d'autres objets; mais la partie la plus ingénieuse de son système, c'est la petite pile électrique fournissant le courant et qui tient aisément dans la poche du gilet; formé d'un couple de zinc et de charbon enfermé dans un étui de caoutchouc durci fermant hermétiquement, cette pile n'agit que si elle est placée horizontalement; dans la position verticale, au contraire, le liquide excitateur, n'occupant que la moitié de la hauteur de l'étui, reste sans action; il suffit donc de retourner celui-ci dans sa poche pour produire l'illumination ou pour la faire cesser à volonté.

L'arsenal de Berlin vient de faire une acquisition intéressante au point de vue de l'histoire de l'artillerie. Cette acquisition consiste en une bombarde en fer provenant de la bataille de Nancy et ayant servi à lancer des boulets en pierre.

Charles le Téméraire possédait en effet l'artillerie la plus puissante de son temps. Il en perdit une partie à Grandson, une autre partie à Morat et le reste à Nancy.

A ce propos, un chroniqueur suisse qui avait assisté au siège de Morat racontait que le duc de Bourgogne possédait le plus fin maître d'artillerie de cette époque: cet homme avec une seule bombarde parvenait à lancer seize boulets en une journée contre les remparts de la ville assiégée et il était considéré comme un pointeur remarquable.

Ce que conte dit le "Courrier du Soir," de Paris, la plantation d'un arbre sur la voie publique.

L'arbre est du prix de six francs.

A ce prix, il faut ajouter les dépenses "accessoires" suivantes:

15 mètres cubes à déblayer et 15 mètres de terre végétale, 139 fr. 25; un tuteur, 1 fr. 25; coussins en paille, 36 centimes; corset-tuteurs en fer, 9 fr.; grille d'arbre à quatre panneaux, 48 fr.; tuyaux de drainage, 7 fr. 74; tranchée d'irrigation et pose des drains, 6 fr. 40; bouchon de terre cuite, 10 centimes, etc.

La dépense totale s'élève à deux cents francs par arbre.

Et l'arbre n'a coûté que six francs!

Il est probable qu'on va généraliser à la banlieue le système de secours organisés contre l'incendie dans l'intérieur de Paris, à cause des sinistres fréquents qui se produisent surtout pendant la saison d'hiver.

A une distribution de prix.

Le maire de l'une des petites communes de France, après avoir longtemps parlé sur l'instruction publique et obligatoire, termina son discours par ces mots:

—Enfants qui voulez devenir des hommes *allez aux champs et lisez.*

Le *Journal de Seine-et-Marne* annonce que les ruines du château historique de Blandy, près Melun, ont été cédées à la commune par le comte Horace de Choiseul.

Le dernier vestige des fortifications établies autour de Paris par Philippe-Auguste, vers 1190, va disparaître: c'est la tour faisant partie de l'immeuble situé au No 21 de la rue des Blancs-Manteaux.

Bien que cette antique redoute soit encore presque entière, la commission des monuments historiques n'a pu la sauver, la direction des travaux de la ville ayant jugé que les frais de réparation seraient par trop considérables. Sa démolition est causée par l'agrandissement des bureaux du Mont-de-Piété de la rue des Francs-Bourgeois.

Un voyageur, descendu pour quelques instants à une station de chemin de fer, trouve, en revenant, sa place occupée par un paysan chargé de paniers.

—Monsieur, c'est mon coin!

Le paysan ne sourcille pas.

—Pardon, monsieur, c'est mon coin!

Pas de réponse.

—Monsieur, c'est mon coin!

—Je le garde, consolat le campagnard.

Notre voyageur est obligé de se blottir entre deux grosses personnes, seule place encore libre dans le compartiment.

Une demi-heure après, arrivé à une autre station, le paysan descend. Chacun l'aide, lui passe ses paniers. Il en reste encore un, rempli de coings, qui se trouve entre les pieds du voyageur de tout à l'heure.

—Mêssieu, c'est mes coings!

Pas de réponse.

—Pardon, Mêssieu, c'est mes coings!

Silence.

—Mêssieu, Mêssieu, mes coings!

Le sifflet retentit, le train s'ébranle:

—Je les garde! dit l'autre.

Et le train file.

C'était un-prêté pour un rendu.

Décédée, le 19 janvier 1884—à 10 heures A. M. JOSEPH LOUIS CARRIÈRE, âgé de 4 ans, à 9 heures moins un quart, JEAN BAPTISTE RENÉ CARRIÈRE, âgé de 5 1/2 ans. Tous deux fils d'Edouard Carrière et d'Emma Testard. Les amis et connaissances des familles Carrière, Testard, Lafosse et de L'Isle, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures précises. Les corps sont exposés No 61 rue Columbus, entre Marais et Villeré.

Décédée, hier après-midi, à 3 heures vingt cinq minutes, à l'âge de 79 ans, Dame Veuve PLACIDE FORSTALL. Les amis et connaissances des familles Placide Forstall, H. A. Rathbone, Emile DeBuys, Eugène Peychaud, F. A. Ducros, Jules Le More et Robert Taney sont priés d'assister à ces funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi funèbre partira de sa dernière demeure, 264 rue des Remparts.

Décédée, hier, à midi, à l'âge de vingt ans, Mlle. MARIA JOSEPHINE PARRA. Les amis et connaissances des familles Parra et Dalaross sont respectueusement invités à assister à ces funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, au coin des rues St Philippe et Trémé.

De la part de sa mère.

Décédée hier, à 9 heures A. M., Dame Vve BESSIN, âgée de 69 ans, native du canton Neuchatel, Suisse. Les amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Hôpital No 105.

De la part de ses enfants.

Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée, hier, à 9 heures du matin, Dame Vve BESSIN, âgée de 69 ans, native du canton Neuchatel, Suisse.

Les membres de la dite Société ainsi que ceux de la catégorie du mois de Janvier, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence 105 rue Hôpital.

Par ordre du Président,

L. SIMON, Secrétaire.

IN MEMORIAM.

A la réunion annuelle de l'Association de la Croix Rouge, tenue le 14 janvier 1884, le comité soussigné, sur motion, a été désigné pour rédiger des résolutions convenables au sujet de la mort du Dr J. DICKSON BRUNS, son ancien membre et médecin.

Résolu. Que nous déplorons vivement la mort du Dr J. Dickson Bruns, comme une perte grave qu'a faite l'Association et la communauté entière.

Résolu, Que nous chérirons toujours sa mémoire comme celle d'un homme de l'intelligence la mieux douée, qui éclairait la sphère où il se mouvait, comme celle d'un classique éminent, d'un orateur brillant, d'un médecin habile, d'un patriote ardent, d'un cœur noble aux plus généreux impulsions.

Résolu, Que nous transmettons l'expression de notre sympathie, et nos compliments de condoléance à la famille de notre ancien camarade en cette heure de cruelle affliction.

JAMES K. GUTHRIM, M.
D. M. PALMER.
W. H. WATKINS, M.D.
Le Comité.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.
20 janv—

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Poire Domecq, etc.
Portes de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en rame.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

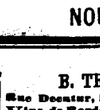

Séance régulière ajournée MARDI, 22 janvier 1884, à 8 heures P. M., à leur salle No 51 rue Bienville.
Par ordre de
A. L. TISSOT, Président.
HY. MESSONIER, Secrétaire.
20jan—1f

Avis.

Le soussigné informe respectueusement ses clients qu'il ne payant licences qu'ils peuvent se faire assermenter par lui, SANS FRAIS, en son étude, No 160 rue Commune, où il sera heureux de les recevoir tous les jours.
F. D. SEGHERS,
20 jan—20, 24, 29 Notaire Public.

Bureau de prêts sur gages,
83 rue Conti, coin Bourbon.
ACHAT DE
Vieil Or et de Vieil Argent.
20 jan—1m E. G. MASTRAL.

PAUL GELPI & BRO.,
43 - - - RUE DECATUR - - - 43
OFFRENT en débarquement de l'ex-steamship Kri Kug, navire Augusta, etc,
BASS ALE } 210 barils, quarts et pintes mises en bouteilles par R & J Burke
GUINNESS STOUT. }
GINGER ALE } 25 barils et caisses, ale au
CLUB SODA, } bouteille par Cantrell et Cochrane.
Boemkasamo BITTERS 50 caisses, Qts & pts.
Gilka GUMMEL et ALLASA, 75 caisses, pts
Angostura BITTERS, 50 caisses de 24 pintes.
Lubeck ASPERGES, 10 caisses de 50 boîtes.
Aussi, un assortiment choisi de RHUM de la Jamaïque et de Santa Cruz le meilleur importé, en quarts et octaves, et
6000 Dame-Jeanne de 5, 3, 2, 1 et 1/2 gallons.
50 Crates de CLARET, bouteilles, 5 1/2 au gallon.
50 Crates de ROCK, bouteilles, 5 1/2 au gallon.
20 Crates de ROCK, bouteilles, pintes.
Attendu journellement par steamer—
800 douzaines, quarts, et pintes, CROSSE & BLACKWELL'S Chow Chow, Cornichons, Girkins, Gmuc, Onions blanc, Walnut et Mushroom Catsup, etc., etc.
20 janv—2f

MME RIMBOL,
ACCOUCHEUSE,
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle a transféré son domicile de la rue de Chartres, entre St Louis et Conti, au No 177 rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine.
20 jan—1mDMaJ

BILAN
DE LA
Banque d'Epargnes Germania,
A la Clôture des Affaires,
Le 31 Décembre 1883.

ACTIF.

Prêts sur hypothèques payables après 90 jours	$3,387 50	
Prêts dû en moins de 90 jours (garantis par des sûretés collatérales)	17,250 00	$325,637 50
Prêts sur demande (garantis par des sûretés collatérales)	275,684 20	
Comptant—Espèces, monnaie courante et chèques sur des banques	6,739 79	
Dû par d'autres banques	7,983 24	290,407 23
		$316,044 73

PASSIF.

Capital versé	$100,000 00	
Dû aux déposants	200,618 61	
Profits non divisés	9,425 12	
		$316,044 73

Nous, les soussignés, officiers de la Banque d'Epargnes Germania, jurons solennellement que le bilan qui précède est vrai, du mieux de notre connaissance et croyance.
H. ZUBERBIER, Président.
TH. HATRY, Caissier.
Juré devant moi, ce 15 janvier 1884.
20 jan—7f W. O. HART, Notaire.

DEMANDES.

On demande—Trois domestiques. S'adresser au coin sud-est des rues Troisième et Colisée.
20 janv—2f

Une jeune fille récemment arrivée de France, désire trouver un emploi comme femme de chambre. S'adresser aux initiales A. B. bureau du journal.
20 jan—2f

On demande—Une femme de couleur respectable pour servir dans la salle à manger, et un homme pour s'occuper de la cour et du jardin. On exigera de bonnes références. S'adresser au No 584, rue St-Charles, coin Première.
15janv—

Un PHARMACIEN français, ayant géré pendant 2 ans un officine à Lyon et dirigé pendant 2 ans un laboratoire d'analyse à Bordeaux, désirerait entrer comme gérant ou principal dans une pharmacie de l'intérieur de la Louisiane.
Ecrire à M. G. Marinier, No 77 rue Conti.
4janv—1m

Demande d'emploi.

Un jeune homme, ayant la connaissance des affaires, désire trouver un emploi, comme commis, collecteur, etc. Il peut fournir d'excellentes recommandations. N'aurait aucune objection à aller à la campagne. S'adresser par lettres A. B., bureau du journal.
26dc—1f

A louer,

A Napoléonville, Lne., une Boulangerie bien achalandée.
S'adresser No 117 rue Decatur, N. O.
19 janv—3f

PERDU, le 5 janvier, un chien setter, tout pelé, ayant la queue coupée, répondant au nom de REX. La personne qui le reconduira au No 473 Chemin du Bayou, près Broad, recevra une récompense libérale.
17 janv—17 & 20

TROUVÉ—jeudi, 17 courant, une vache, au No 399 rue Bourgogne, entre Union et Baptiste. Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais à la susdite adresse.
19janv—3f

A VENDRE.

A vendre—Quatre terrains avec latrines convenables pour laitier ou conducteur d'attelage (teamster). Excellente situation et bon chemin. S'adresser encoignure Orléans et Dauphine.
20 janv—1f

A Vendre ou à louer—Il sera vendu ou loué, à des conditions très avantageuses, une propriété d'environ un lût et demi de terre, avec maison et écurie, située à Tunisbourg, vis à vis droite du fleuve. S'adresser à Pierre Gracianette, habitation Olivier, Algier.
13jan—6f Ma J

A VENDRE
Pour cause de départ,
UN CAFÉ bien achalandé et parfaitement situé. S'adresser à
A. PRADOS, Jn.,
No 21 Passage de la Bourse.
10 janv—1m

A vendre—La bâtisse à 3 étages en briques, nouvellement réparée (avec toutes les améliorations modernes) 139 rue Royale, se trouvant à cinq lieis de la rue du Canal et à 2 lieis du Marché Français. Il y a au rez-de-chaussée deux magasins bien loués, un grand jardin avec fontaine au fond, on faisant une des situations les plus agréables du district. On vendra la propriété meublée ou non. Condition: Une moitié comptant; le reste à cinq ans de crédit, au gré des acheteurs.
Aussi, une belle propriété à Back Bay, Biloxi, 42 acres de terre entourée d'une barrière en fil de fer, et sur laquelle il y a toutes sortes de fruits en culture.
115 arpents de belle terre touchant à l'habitation de Valcour et d'autres habitations à Cypremort, paroisse Ste Marie.
S'adresser, 139 rue Royale. 23 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer New Orleans City and Lake.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1884.
TRAINS DU WEST END.
Avis est par le présent donné qu'à partir de
Dimanche, 20 janvier 1884,
les trains du West End (aller et retour) s'arrêteront seulement à l'intersection des rues Canal et Bienville, à la Station rue du Canal et Half-Way House.
19 janv—2f E. WINTZ, Surintendant.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.
Quatrième Etat Annuel.
Nouvelle Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu	$499,634 99	
Primes sur risques de mer	98,191 53	
Primes sur risques de rivière	23,466 14	
	$621,292 60	
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883	140,426 00	
Total des primes	$761,718 60	
A déduire — Primes sur risques non terminée	$158,474 00	
Primes remboursées	5,368 02	163,732 02
Primes nettes acquises	$597,986 58	
A ajouter—Intérêts et profits et pertes	14,137 13	
	$612,123 71	
Pertes payées sur les risques de feu	$363,759 05	
de marine	46,308 83	
de rivières	4,144 42	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	$434,211 90	
Réassurances	106,410 33	
Réfaction (Rebate)	24,296 25	
Commission d'Agences	69,825 88	
Dépenses d'Agences	9,486 69	
Taxes et Licences	3,544 08	
Dépenses de Bureau	28,278 32	
Dépenses casuelles	3,781 53	579,834 99
Bénéfice net		32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	$289,000 00	
Argent en caisse	55,901 31	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
Primes en voie de recouvrement	54,102 37	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	37,953 87	
Propriétés foncières	1,500 00	
Prêts sur hypothèques	63,806 20	
Effets à recevoir	3,368 32	
Actions	3,540 00	
Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association	5,119 68	
Meubles et installations de bureaux	2,500 00	
		$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	300,000 00	
Fonds de réserve	34,203 53	
Dividendes non réclamés	2 125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	158,474 00	
		514,803 03
Surplus		$17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LEON SERÉ, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884
G. LE GARDEUR, Jn. Notaire.

A une assemblée spéciale de la Direction tenue le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt, de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de 1883 faisant DIX pour cent pour l'année sur le capital de l'Association.
LEON SERÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS:

HENRY ABRAHAM,	TH. BRIÈRE,
PIERRE LANAUX,	THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET,	DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON,	JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX,	J. B. VINET,
A. LAMBERT,	G. LANAUX,

20 janv—1m

17me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie	$121,774 17	
Primes sur les mers	7,055 49	
Primes sur les rivières	4,523 02	
Primes brutes pour l'année 1883	$133,352 75	
Ajoutes les risques courant pour l'année 1882	30,212 30	
	$163,565 05	
Ajouter l'intérêt et les profits et pertes	$26,675 61	
Moins les dépenses	10,552 83—	18,022 78
Total		$181,587 83
Pertes payées—		
Sur les risques contre l'incendie	$49,712 05	
Sur les risques maritimes	1,040 01	
Sur les risques de rivières	268 69	
	$51,020 75	
Réassurances, réfactions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et souscriptions	5,017 38—	101,499 85
		80,087 98
Réserve pour les primes non expirées	$25,430 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes	10,916 87	
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883	10,000 00	
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
		$80,087 98

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00	
Primes en voie de perception	27,476 62	
Prêts sur hypothèque	19 932 88	
Prêts sur nantissements payables sur demande	27,250 00	
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	90,080 00	
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74	
Actions de Banque et autres	25,075 00	
Meubles de Bureau	1,638 80	
Argent en caisse et dans les banques	12,586 94	
Total		270,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.
E. ZUBERBIER, Président,
J. RASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi à la Nouvelle-Orléans le 12me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux sociétaires, en outre des QU